

Pensions: et si l'allongement de la carrière n'était pas la seule solution

MIS EN LIGNE LE 21/11/2019 À 06:00 [PAR PASCAL LORENT \(/508/DPI-AUTHORS/PASCAL-LORENT\)](#)

Subsidier le maintien à l'emploi des salariés âgés ne semble pas produire l'effet escompté. Mais d'autres pistes existent, comme le montrent des études réalisées par des économistes de l'UGent et de l'UCL. Elles seront évoquées ce jeudi à Charleroi, lors du 23e congrès des économistes belges.



L'abaissement des cotisations sociales ne peut être suffisant pour augmenter le nombre de quinquagénaires et sexagénaires au travail. - Photo News.

Casse-tête politique ! La problématique des fins de carrière relève de cette catégorie de dossiers compliqués d'apparence et pour lesquels les solutions sont tout aussi complexes. Et cruciales car, d'ici à 2050, en Belgique comme ailleurs, la part des personnes de plus de 60 ans au sein de la population passera de 20 à 33 %. Un Belge sur trois !

C'est pourquoi la Belgique cherche à retarder les départs à la retraite et à rehausser le taux emploi des travailleurs âgés – pour tenter de recoller au peloton européen et accroître les cotisations finançant le premier pilier de

pension. Depuis 2000, les gouvernements fédéraux successifs ont pris une série de mesures en ce sens. Ainsi le taux d'emploi des 55-64 ans est passé de 42 % en 2013 à 52,3 % en juin dernier.

LIRE AUSSI

L'UCLouvain veut lier la pénibilité à l'espérance de vie au travail

([https://plus.lesoir.be/art/d-20191021-3WTJH7?](https://plus.lesoir.be/art/d-20191021-3WTJH7?referer=%2Farchives%2Frecherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3I)

[referer=%2Farchives%2Frecherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3I](https://plus.lesoir.be/art/d-20191021-3WTJH7?referer=%2Farchives%2Frecherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3I)

Une de ces mesures est d'application depuis 2002 : la réduction des cotisations sociales pour les salariés « seniors ». Celle-ci est de 400 euros par trimestre et par travailleur. L'âge minimum pour en bénéficier a, lui, fluctué au fil du temps : 58 ans jusqu'en 2004 ; 57 ans jusqu'en 2007 ; 50 ans, avec un revenu brut inférieur à 12.000 euros par trimestre, ensuite ; 54 ans depuis 2013.

Deux chercheurs, Andrea Albanese et Bart Cockx (UGent), ont voulu établir si cet abaissement des cotisations de sécurité sociale était réellement efficace en fonction de l'objectif poursuivi. Par une série de pondérations, ils ont également veillé à limiter au maximum l'impact des différents biais identifiés, à commencer par l'évolution du contexte économique durant la période étudiée, l'anticipation de la mesure par le public concerné et une éventuelle substitution au détriment de la catégorie d'âge inférieure.

Un rapport coût-productivité défavorable

A l'arrivée, les conclusions des deux chercheurs sont sans appel : l'effet est proche de zéro sur le taux d'emploi. En effet, tandis que la productivité du travailleur décroît avec l'âge à partir de 56 ans, son coût salarial continue d'augmenter en raison de barèmes basés sur l'ancienneté du salarié. Résultat : en fin de carrière, celui-ci coûte plus qu'il ne rapporte à l'entreprise. « Un allègement des charges salariales pour ces travailleurs ne peut dans ce cas avoir aucun effet, car il ne peut qu'alléger la perte de l'employeur qui les maintient au travail. »

LIRE AUSSI

Le compte individuel, alternative à la pension à points

([https://plus.lesoir.be/249275/article/2019-09-24/le-compte-individuel-alternative-la-pension-points?](https://plus.lesoir.be/249275/article/2019-09-24/le-compte-individuel-alternative-la-pension-points?referer=%2Farchives%2Frecherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3I)

[referer=%2Farchives%2Frecherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3I](https://plus.lesoir.be/249275/article/2019-09-24/le-compte-individuel-alternative-la-pension-points?referer=%2Farchives%2Frecherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3I)

Et comme le calcul de l'indemnité de licenciement se base, lui aussi, sur le nombre d'années passées dans l'entreprise, ces personnes restent en place car leur départ coûterait trop cher, sauf si un plan de licenciement collectif touche la société qui les emploie. En cas de licenciement collectif et de restructuration de l'entreprise, ces travailleurs se voient alors souvent proposer un départ à la prépension. Là, l'abaissement de cotisations sociales semble avoir un impact, surtout pour les salaires les plus bas. En effet, cette réduction étant forfaitaire, « l'avantage pour l'employeur est proportionnellement plus élevé pour les travailleurs à faibles salaires », avec pour effet de rendre son départ moins intéressant. « Le taux de rétention des travailleurs à bas salaire dans l'industrie augmente significativement de 3,85 points de pourcentage, bien que ce taux ne soit pas significativement affecté pour le groupe à salaire élevé ».

Les entreprises veulent-elles « garder les vieux » ?

L'abaissement des cotisations sociales ne peut donc être suffisant pour augmenter le nombre de quinquagénaires et sexagénaires au travail. Or, cette implication des seniors sur le marché du travail a son importance, souligne Vincent Vandenberghe (UCL) dans un autre article. « L'impact négatif du vieillissement de la population sur la croissance économique est en première approximation proportionnel au déclin de la population en âge de travailler. » Pour autant, l'allongement de la carrière est-il la seule solution ? C'est la question explorée par l'économiste louvaniste.

Une solution consiste à indexer l'âge de la retraite sur l'espérance de vie, note Vincent Vandenberghe. Avec un impact sur le régime des retraites et le taux de dépendance (le fait de percevoir une allocation, un revenu de

remplacement, une retraite) puisque les personnes cotisent plus longtemps et sollicitent leur pension plus tard. Cette option est tentante pour ceux qui gèrent les finances publiques.

LIRE AUSSI

Réforme des pensions : table rase ou approfondissement ?

([https://plus.lesoir.be/art/d-20190521-3U1QNK?](https://plus.lesoir.be/art/d-20190521-3U1QNK?referer=%2Farchives%2F Recherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3I)

[referer=%2Farchives%2F Recherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3I](https://plus.lesoir.be/art/d-20190521-3U1QNK?referer=%2Farchives%2F Recherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3I)

Toutefois, « certains travaux montrent que les entreprises peuvent être incitées financièrement (...) à pousser les travailleurs âgés vers la sortie. On ne peut tenir pour acquis que les travailleurs âgés gardent automatiquement leur emploi, ou, plus encore, en retrouvent un s'ils sont au chômage. La perspective d'un allongement des carrières implique de traiter sérieusement la question des obstacles à l'emploi âgé, et la meilleure manière de les lever. »

Réduire la durée des études

L'économiste se tourne dès lors vers l'autre extrémité de la carrière : l'âge d'entrée sur le marché du travail. Celui-ci varie fortement (de plusieurs années) entre les différents pays de l'Union européenne. Au Danemark ou en Islande, ce seuil se situe à 27 ans. « La Belgique fait plutôt bonne figure, avec un âge moyen d'obtention du diplôme de 23,5 ans sur la période 2010-2015 et une part de 30-34 ans en possession du diplôme supérieur supérieure à la moyenne ». La tendance, depuis les années 80, est plutôt à l'allongement du cursus scolaire, tendance encore accentuée par le Processus de Bologne. Or, « rien n'indique que les pays où les jeunes passent plus de temps à accomplir leurs études supérieures en dégagent un bénéfice économique ; que du contraire. Le phénomène des longues études a un coût certain – en termes de report de l'entrée sur le marché du travail et d'augmentation du taux de dépendance –, mais il ne génère aucun gain en termes de capital humain ou de productivité. »

LIRE AUSSI

Sept salariés sur dix admis à la pension sont inactifs

([https://plus.lesoir.be/art/d-20191101-3WZL6V?](https://plus.lesoir.be/art/d-20191101-3WZL6V?referer=%2Farchives%2F Recherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3I)

[referer=%2Farchives%2F Recherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3I](https://plus.lesoir.be/art/d-20191101-3WZL6V?referer=%2Farchives%2F Recherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3I)

Une piste pourrait donc être de raccourcir la durée des études afin d'anticiper l'entrée des plus jeunes sur le marché du travail. Et d'accroître, dans le même temps, la formation continuée au cours de la carrière. Cela aurait notamment pour effet « d'éviter l'obsolescence des compétences dans une société en forte évolution ».

Enfin, d'autres mesures pourraient aider à maintenir le niveau global de la croissance, de la productivité et/ou des heures de travail prestées : l'amélioration des conditions de travail et des process, la robotisation de certaines tâches, l'alignement de la participation des femmes au marché du travail sur celle des hommes ou l'augmentation de la durée annuelle de travail par travailleur de 5 %. « Nous disposons de plusieurs leviers et non d'un seul pour maintenir une proportion d'actifs suffisante ».

Ces travaux et d'autres seront abordés lors du 23e Congrès des économistes francophones consacré à l'emploi, qui se tiendra à Charleroi ce 21 novembre 2019 à Charleroi, en collaboration avec l'Université ouverte de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Infos : 071/65.48.30 ou <https://www.congresdeseconomistes.be/> (<https://www.congresdeseconomistes.be/>)

Retraite à temps partiel: attention aux effets induits

✍ P.LT

La mesure figurait dans l'arsenal déployé par le gouvernement sortant pour inciter plus de gens à travailler plus longtemps : la retraite à temps partiel. Le salarié continuait à travailler un certain temps, ce qui l'amenait à cotiser quelques années de plus pour sa pension. Tout profit pour lui et pour les caisses de l'Etat.

LIRE AUSSI

La pension à mi-temps passe, les doutes restent

([https://plus.lesoir.be/216401/article/2019-04-04/la-pension-mi-temps-passe-les-doutes-restent?](https://plus.lesoir.be/216401/article/2019-04-04/la-pension-mi-temps-passe-les-doutes-restent?referer=%2Farchives%2Frecherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%2Btemps%2BBacquelaine)

[referer=%2Farchives%2Frecherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%2Btemps%2BBacquelaine](https://plus.lesoir.be/216401/article/2019-04-04/la-pension-mi-temps-passe-les-doutes-restent?referer=%2Farchives%2Frecherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%2Btemps%2BBacquelaine))

Séduisante au premier abord, la mesure avait suscité la critique des syndicats en raison de ses conditions d'octroi. Pour y prétendre, il fallait présenter une certaine durée de carrière, ce qui avait pour effet, dénonçaient-ils, de discriminer les femmes, dont le parcours professionnel est moins « linéaire ».

Mais ce n'est visiblement pas la seule objection soulevée contre la retraite à temps partiel. Ainsi, l'économiste Vincent Vandenberghe (UCL) pointe-t-il cette réforme parmi celles « mal conçues ». « Dans certains pays (par exemple la Finlande et l'Allemagne), de telles réformes introduites dans les années 1990 ont eu pour résultat pervers que l'offre globale de main-d'œuvre a diminué : l'impact positif sur le nombre d'années en emploi a été annihilé par une réduction généralisée des heures, car les réformes ont incité de nombreuses personnes qui auraient travaillé à temps plein (en l'absence de la réforme) à opter pour l'emploi à temps partiel ».

L'économiste souligne aussi l'importance de l'adhésion de la population aux réformes, celles-ci générant toujours des gagnants et des perdants entre classes sociales ou au sein des classes d'âge.

LIRE AUSSI

Une réforme des pensions doit être socialement acceptable

([https://plus.lesoir.be/255308/article/2019-10-22/une-reforme-des-pensions-doit-etre-socialement-acceptable?](https://plus.lesoir.be/255308/article/2019-10-22/une-reforme-des-pensions-doit-etre-socialement-acceptable?referer=%2Farchives%2Frecherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%2Btemps%2BBacquelaine)

[referer=%2Farchives%2Frecherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%2Btemps%2BBacquelaine](https://plus.lesoir.be/255308/article/2019-10-22/une-reforme-des-pensions-doit-etre-socialement-acceptable?referer=%2Farchives%2Frecherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%2Btemps%2BBacquelaine))

SUR LE MÊME SUJET

Retraite (/21977/iptc/retraite)

Budget de l'État (/14072/iptc/budget-de-letat)

Productivité (/30159/iptc/productivite)

Économie (/4458/iptc/economie) Population (/5346/iptc/population)

Marché du travail (/6334/iptc/marche-du-travail)

Sécurité sociale (/10946/iptc/securite-sociale)

Relations du travail (/5163/iptc/relations-du-travail)

Danemark (/20052/locations/danemark)

Belgique (/392/locations/belgique)

Charleroi (Hainaut) (/2097/locations/charleroi-hainaut)

Islande (/22412/locations/islande)

Communauté française (/123/entities/communaute-francaise)

Union Européenne (/465/entities/union-europeenne)